



# Assemblée générale

Distr. générale  
19 juillet 2006  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante et unième session

Point 55 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Groupes de pays en situation particulière :**  
**troisième Conférence des Nations Unies**  
**sur les pays les moins avancés : réunion**  
**de haut niveau sur l'examen global**  
**approfondi à mi-parcours de la mise**  
**en œuvre du Programme d'action**  
**en faveur des pays les moins avancés**  
**pour la décennie 2001-2010**

## **Résumé des auditions informelles interactives** **de l'Assemblée générale avec des représentants** **d'organisations non gouvernementales,** **d'organisations de la société civile et du secteur privé**

### **Note du Président de l'Assemblée générale**

#### **I. Introduction**

1. Par sa résolution 60/228, l'Assemblée générale a demandé à son président d'organiser des auditions informelles interactives d'une journée avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé, en vue de préparer la réunion de haut niveau d'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Le Président de la soixantième réunion a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le résumé des auditions informelles interactives tenues à New York le 22 juin 2006.

2. Ces auditions visaient à offrir aux organisations non gouvernementales, à la société civile et au secteur privé la possibilité d'avoir des échanges avec les États Membres et de contribuer à l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Cet examen à mi-parcours doit permettre d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action, de mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés, et de recenser les obstacles et les difficultés à surmonter pour pouvoir poursuivre

---

\* A/61/50.



l'exécution du Programme d'action de Bruxelles.

3. Adopté lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Bruxelles en 2001, le Programme d'action de Bruxelles jette les bases d'un partenariat mondial entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement visant à « obtenir plus rapidement une croissance économique soutenue et un développement durable dans ces pays, à mettre un terme à leur marginalisation par l'élimination de la pauvreté, des inégalités et de la misère, et à leur permettre de s'intégrer avec profit dans l'économie mondiale ». Dans sa résolution 59/244 du 22 décembre 2004, l'Assemblée générale a décidé de procéder en 2006 à un examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles.

4. Le Président de l'Assemblée générale a créé une équipe spéciale composée de représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé pour l'aider à préparer les auditions informelles interactives. Cette équipe a contribué à la formulation du thème et des sous-thèmes ainsi qu'à l'articulation des auditions, et au choix des orateurs et des intervenants. Le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a assuré les services techniques de secrétariat pendant les préparatifs.

5. Les auditions portaient sur le thème « Forger un partenariat avec la société civile et le secteur privé pour réduire la pauvreté dans les pays les moins avancés » et elles ont été ouvertes par le Président de l'Assemblée générale. Le Vice-Secrétaire général de l'ONU a pris la parole, tout comme le Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de coordonnateur du Groupe des pays les moins avancés, et le Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le Président de l'organisation non gouvernementale LDC Watch a prononcé le discours d'ouverture.

6. En sa qualité de Vice-Président de l'Assemblée générale, le Représentant permanent de la Guinée-Bissau auprès de l'Organisation des Nations Unies a présidé les deux sessions interactives qui se sont succédées. La première était axée sur la mise en valeur des partenariats pour favoriser le développement durable dans les pays les moins avancés et la seconde sur la libération de l'esprit d'entreprise pour mettre fin à la pauvreté dans ces pays. À chaque session, des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé ont pris la parole, et un échange de vues interactif a eu lieu avec les États Membres participants.

7. À la fin des auditions, le Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a récapitulé les principales questions issues des deux sessions. Le Président de l'Assemblée générale a ensuite prononcé une déclaration finale, dans laquelle il a exprimé l'espoir que les recommandations formulées au cours des auditions seraient dûment prises en considération lors de la réunion de haut niveau en septembre, et que certaines d'entre elles donneraient lieu à des actions concrètes visant à appuyer les efforts déployés en faveur du développement par les pays les moins avancés. Il a recommandé aux États Membres, à la société

civile, aux organisations non gouvernementales et au secteur privé de poursuivre leur dialogue à différents niveaux et à l'occasion de divers forums, tout au long de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles.

## **II. Principales constatations**

8. Les consultations suivantes se sont dégagées lors des auditions :

a) Il faudrait renforcer les partenariats non seulement entre les secteurs public et privé, mais aussi entre les pays développés et les pays les moins avancés, ainsi qu'entre les pays les moins avancés et les autres pays en développement;

b) Tous les acteurs doivent assumer les responsabilités qui leur incombent au titre du Programme d'action de Bruxelles, afin que les buts et objectifs de ce dernier et les objectifs du Millénaire pour le développement soient atteints dans les pays les moins avancés;

c) La lenteur des progrès accomplis dans les pays les moins avancés est essentiellement due à des déficiences structurelles, la pauvreté généralisée s'alliant à des capacités institutionnelles, techniques et humaines limitées;

d) Il est important de donner aux femmes des moyens d'action, afin qu'elles puissent contribuer pleinement aux efforts que déploient les pays les moins avancés en faveur du développement. Les jeunes doivent eux aussi être placés au premier plan de l'action entreprise par ces pays dans le domaine du développement. En outre, les problèmes des personnes déplacées doivent être pris en considération;

e) Il faut se hâter d'appuyer le développement du secteur agricole, ainsi que de promouvoir la sécurité alimentaire et le développement rural, en tant que facteurs importants du développement économique et social dans les pays les moins avancés. On a vu dans les déficiences des infrastructures et l'insuffisance des ressources financières internes et externes certaines des raisons pour lesquelles peu d'investissements étaient consacrés à l'agriculture;

f) Il est indispensable d'augmenter l'aide publique au développement octroyée aux pays les moins avancés et d'en renforcer l'efficacité. Il faut mettre l'accent sur les produits et les prestations, ainsi que sur l'utilisation qui est faite de l'aide publique au développement;

g) Il faudrait s'attacher davantage à améliorer la gouvernance et le respect de l'environnement;

h) Le microfinancement et les petites et moyennes entreprises jouent un rôle important dans la promotion du développement économique durable. Le secteur privé peut contribuer notablement à la réduction de la pauvreté grâce aux activités de base, à condition qu'elles soient menées de manière réfléchie, durable et non sélective;

i) Il faut absolument renforcer les capacités de production des pays les moins avancés, et il est primordial d'améliorer les infrastructures, notamment l'accès aux technologies de l'information et de la communication. Il faudrait mettre davantage en valeur les ressources humaines dans ces pays, en

appliquant dans les domaines de la santé et de l'éducation des programmes dotés d'un financement suffisant. Il faut aussi promouvoir la mise en place de cadres institutionnels et réglementaires propices au développement du secteur privé.

j) Les échanges commerciaux jouent un rôle très important dans l'élimination de la pauvreté dans les pays les moins avancés. Il faut s'attaquer d'urgence aux contraintes qui pèsent sur l'offre et éliminer les subventions agricoles dans les pays développés, car elles portent préjudice aux résultats des pays les moins avancés dans le secteur des exportations.

k) L'opinion publique dans le monde n'est pas suffisamment sensibilisée aux questions concernant les pays les moins avancés. Il faudrait donc lancer une campagne de mobilisation globale, aux échelons national et international, en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles pendant la seconde moitié de la décennie.

l) Les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales peuvent jouer un rôle clef en tant que partenaires de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Les pays les moins avancés devraient donc instaurer des conditions qui les encourageront à apporter leur appui, et il faudrait également les aider à renforcer leurs capacités.

m) Les institutions financières internationales et la communauté des donateurs devraient réaffirmer et tenir les engagements qui ont été pris dans le Programme d'action de Bruxelles.

### **III. Séances de débat**

#### **A. Thèmes transversaux**

9. Les deux séances de débat ont dégagé plusieurs thèmes et préoccupations revenant régulièrement : a) les partenariats; b) la bonne gouvernance; c) les ressources consacrées au développement; d) le commerce international; e) les migrations et f) la situation des groupes vulnérables.

##### **1. Partenariats**

10. Les participants ont affirmé leur importance dans l'optique du Programme d'action de Bruxelles et de l'objectif du Millénaire pour le développement n° 8 « Mettre en place un partenariat mondial pour le développement ».

11. Rappelant l'échec des deux décennies d'action en faveur des PMA, les participants se sont demandés si la communauté internationale était vraiment résolue à s'acquitter des engagements pris en 2001. Tout en soulignant que c'était bien aux PMA qu'il appartenait au premier chef de s'occuper de leur développement, les participants ont exhorté les pays développés à honorer leurs engagements pour atteindre les objectifs du Programme de Bruxelles en 2010 au plus tard. Plusieurs participants ont évoqué les besoins des PMA, notamment l'augmentation du volume de l'aide et l'amélioration de sa qualité, les dépenses sociales, la création de capacités et la bonne gouvernance. Tout le monde semble admettre que les pays industrialisés et les PMA ont des responsabilités propres dans le développement des

PMA et la nécessité d'une participation plus active de la société civile, des organisations non gouvernementales et du secteur privé à leur développement.

12. On a fait observer que la notion de partenariat reposait sur la confiance entre le secteur public, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et l'État. Mais de nombreux participants ont noté qu'en général, il existait des relations de méfiance entre les partenaires de développement et les pouvoirs publics dans les PMA, ainsi qu'entre les ONG et les pouvoirs publics, et que cela contrariait la lutte contre la pauvreté. Le rôle de la société civile et des organisations non gouvernementales devait être reconnu par le secteur privé et par l'État, de façon qu'elles puissent être de vrais partenaires dans l'action de développement. Les ONG, la société civile et le secteur privé ont été invités instamment à susciter et à entretenir un dialogue avec les pouvoirs publics afin de partager les données d'expérience et de trouver des méthodes novatrices de développement durable. Le soutien institutionnel est nécessaire pour aider ces acteurs à nouer entre eux des relations productives.

13. Certains États Membres ont fait connaître aux participants les efforts qu'ils faisaient pour concourir aux opérations de développement des PMA. Ces États s'efforçaient ainsi de soutenir les marchés émergents, le développement infrastructurel et la coopération Sud-Sud, mais ils s'efforçaient aussi de promouvoir un comportement socialement responsable de la part de celles de leurs sociétés qui opéraient dans les pays en développement.

14. Les participants ont réaffirmé le vaste potentiel de la coopération Sud-Sud dans des domaines tels que le commerce international, la santé publique, la réduction des risques de catastrophe et les systèmes d'alerte rapide. Cependant, ils ont souligné que les PMA devaient rester prudents et veiller à ce que l'aide qui leur est apportée ne soit pas liée.

15. Les participants ont demandé aux PMA de créer un climat favorable aux investissements pour valoriser au mieux les partenariats existants entre les entreprises internationales et les entreprises locales, et pour développer l'esprit d'entreprise. Ces pays doivent en effet améliorer leur législation régissant l'exercice du droit de propriété, l'accès aux moyens de financement et l'équipement de base. Les politiques dont l'objet est d'encourager le rôle du secteur privé dans l'élimination de la pauvreté doivent comporter une dimension sociale, et notamment améliorer le sort des femmes et des personnes défavorisées de façon à ce qu'elles puissent participer en toute égalité à l'activité économique. À ce sujet, le Pacte mondial doit continuer à promouvoir la recherche de pratiques commerciales éthiques.

16. Le système des Nations Unies a été invité à collaborer avec toutes les parties prenantes pour accélérer l'application du Programme d'action de Bruxelles.

## **2. La bonne gouvernance**

17. Évoquant l'engagement 2 consigné dans le Programme d'action de Bruxelles – « La bonne gouvernance aux niveaux national et international » – ainsi que le rapport récemment publié par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et par le Programme des Nations Unies pour le développement,

sur la gouvernance dans les pays les moins avancés<sup>1</sup>, les participants ont rappelé l'importance, comme condition préalable du développement, de l'existence de bonnes institutions de gouvernement. Ils ont souligné la nécessité de la bonne gouvernance et d'une politique propre à assurer la bonne utilisation des recettes publiques provenant de la valorisation des ressources naturelles pour éliminer la pauvreté.

18. La lutte contre la corruption était un aspect essentiel de l'utilisation maximale de ressources nécessairement limitées. Pour assurer la transparence et la responsabilisation, il faut suivre et évaluer les initiatives lancées en faveur de la bonne gouvernance.

19. Les participants ont souligné l'importance de modèles traditionnels de gouvernement, du respect des valeurs locales et de la responsabilité collective. Les sociétés autochtones sont souvent dotées de moyens efficaces de promouvoir leurs propres objectifs de développement, que la communauté internationale doit respecter. Les participants ont pu prendre connaissance de certaines initiatives autochtones efficaces de réduction de la pauvreté. Les PMA et la communauté internationale doivent veiller à ce que l'aide publique au développement soit bien utilisée pour soutenir des opérations de développement d'origine locale. À ce sujet, l'ONU a été invitée à veiller à ce que les apports d'APD soient tels que des ressources soient bien affectées à ces projets lancés sur le plan local.

### **3. Les ressources consacrées au développement**

20. Pour pourvoir aux besoins de base de la population et pour promouvoir une croissance équitable et durable dans les PMA, des ressources financières sont nécessaires. Les participants ont noté qu'elles pouvaient être mobilisées par l'annulation de l'ensemble de la dette de tous les PMA, la promotion de mécanismes d'auto-assistance tels que la microfinance et les coopératives, l'augmentation de l'APD pour la porter à l'objectif de 0,7 % (pour les pays en développement) et de 0,2 % (pour les PMA) du revenu intérieur brut des pays développés, l'élargissement de l'accès aux marchés pour les exportations des PMA vers les pays développés et des mécanismes novateurs de financement comme la contribution de solidarité sur les billets d'avion. Les participants ont souligné aussi qu'il fallait, dans la mobilisation des ressources financières, appliquer des idées lancées localement. À ce sujet, les succès rencontrés par les ONG, la société civile et le secteur privé dans le domaine de la microfinance ont été présentés en exemple de la façon dont des idées simples peuvent changer l'existence quotidienne de millions de pauvres.

21. Plusieurs participants ont appelé les donateurs non seulement à fournir une aide dans les situations d'urgence mais aussi à veiller à ce que des ressources adéquates et prévisibles soient bien affectées au développement à long terme. Un participant a estimé que l'aide pouvait être utilisée pour créer des emplois convenables, ce qui est, dans les PMA, un problème majeur. Il a également été recommandé d'orienter l'aide vers le monde rural, qui en a le plus besoin. Les participants ont souligné qu'il fallait intégrer une perspective sexospécifique et le principe de l'égalité de participation des femmes aux programmes d'aide.

---

<sup>1</sup> Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et Programme des Nations Unies pour le développement : *Governance for the Future: Democracy and Development in the Least Developed Countries*, New York, 2006.

#### 4. Le commerce international

22. De nombreux participants ont appelé de leurs vœux un système commercial équitable en faisant état des lacunes du système commercial mondial existant. Ils ont souligné que bien souvent les préoccupations de développement étaient oubliées dans les négociations commerciales. Les capacités humaines et financières limitées des PMA faisaient gravement obstacle à l'aptitude de leurs représentants à participer pleinement aux négociations commerciales internationales. Dans l'optique du processus en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les participants ont demandé : a) que l'on prenne soigneusement en considération le problème du classement des PMA pour éviter que des pays, qui seraient sortis prématurément de cette catégorie, n'y reviennent; b) que l'on s'occupe de créer un environnement qui permette aux PMA de participer authentiquement aux négociations de l'OMC.

23. Les participants ont appelé les pays développés à honorer leurs engagements pour faire du cycle de négociations commerciales de Doha, à l'OMC, un vrai « cycle de développement » par l'adoption de politiques commerciales favorables aux pauvres et en ouvrant d'authentiques possibilités de réduire la pauvreté dans les PMA grâce au commerce. L'accès préférentiel aux marchés n'a pas encore procuré aux PMA tous les avantages attendus, et les participants ont donc dégagé, pour une action prioritaire, les besoins suivants : a) accorder, à titre permanent, l'accès aux marchés en franchise de droits consolidés et sans contingent à toutes les exportations de tous les PMA, b) réduire les crêtes tarifaires, l'escalade tarifaire et abaisser les obstacles non tarifaires, c) simplifier les règles d'origine restrictives, d) assurer la libre circulation de la main-d'œuvre et e) établir un fonds mondial pour remédier à l'érosion des préférences.

24. On a fait observer que l'intégration des PMA dans l'économie mondiale par un meilleur accès aux marchés demeurerait un problème majeur. Si l'ensemble de mesures de développement récemment convenu à la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Hong Kong et prévoyant un accès en franchise de droits et sans contingent pour au moins 97 % des produits provenant des PMA est bien apprécié par eux, il reste encore beaucoup à faire pour élargir l'accès des PMA aux marchés internationaux. Les pays développés ont été invités à accorder à toutes les exportations des PMA un accès aux marchés sans contingent.

25. Il était largement admis que les importantes subventions accordées aux agriculteurs des pays développés faussaient les conditions de la production agricole dans les PMA. De nombreux participants ont donc demandé l'élimination totale des subventions et la réforme des accords internationaux portant sur le commerce des produits agricoles.

#### 5. Les migrations

26. Au cours des deux séances de débat, on a également examiné la question de la libre circulation de la main-d'œuvre et des politiques visant à améliorer la mobilité du facteur travail. Comme la libre circulation des biens, des marchandises et du capital, la société civile devrait exiger la création d'un marché mondial de la main-d'œuvre non qualifiée et poursuivre ses efforts pour demander que des progrès substantiels soient réalisés en vue d'un accord de l'OMC sur l'entrée temporaire dans les pays développés de la main-d'œuvre venant des PMA.

## 6. Les groupes vulnérables

27. Les PMA ont été encouragés à se donner des politiques favorables aux pauvres qui visent expressément les groupes vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec le sida, les personnes handicapées et les personnes déplacées. La participation de ces groupes à la formulation et à l'application des politiques est une condition essentielle de la réalisation des buts du Programme d'action de Bruxelles.

28. Certains participants ont souligné que dans les pays pauvres les femmes subissaient la misère de plein fouet et ont donc demandé que des efforts concertés soient faits par les gouvernements des PMA pour assurer leur inclusion dans les processus de décision. La pandémie de sida touchait de même de façon disproportionnée les femmes pauvres qui, de ce fait, étaient exclues des activités génératrices de revenu. Souvent illettrées et soumises à un large ensemble de restrictions d'ordre culturel, les femmes des pays pauvres gagnaient beaucoup moins que les hommes. Les participants ont donc demandé instamment aux PMA de faire activement participer les femmes à la préparation des plans de développement et des programmes de développement durable et à la gestion des ressources naturelles. Les PMA devaient appliquer des méthodes novatrices dans l'élimination des divers obstacles à l'entrée des femmes dans la vie économique.

29. Les participants ont rappelé que les jeunes sont, pour une société, un capital précieux et pouvaient apporter une contribution appréciable à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. L'intégration des questions de la jeunesse dans toutes les politiques suivies par les PMA doit donc retenir l'attention. Il faut créer les conditions de la participation effective des jeunes aux décisions prises aux niveaux national, régional et international.

30. On a appelé l'attention sur le sort difficile des personnes déplacées dans leur pays. De nombreux PMA ont en effet accueilli des personnes déplacées et des réfugiés venant des pays voisins, sans pour autant être dotés d'une capacité et d'un équipement suffisants pour les secourir. On a fait observer que les réfugiés pouvaient pourtant contribuer à l'économie locale. Les personnes déplacées devaient donc avoir des chances égales de participer pleinement au développement économique du pays. Les droits de se déplacer librement et de gagner librement leur vie devaient être accordés aux réfugiés et aux personnes déplacées. Les instruments propres à soutenir l'exercice des droits fondamentaux des personnes déplacées et des réfugiés existaient pourtant au niveau international et devaient donc être appliqués par les gouvernements concernés. La communauté internationale devait prendre en considération des initiatives telles que « l'Initiative sur les pratiques à recommander aux donateurs de l'action humanitaire » pour réduire l'écart entre les secours et le développement à long terme. En outre, l'aide publique au développement devait être utilisée pour créer des conditions favorables à la subsistance des rapatriés.



## **B. Première séance : mise à profit des partenariats pour le développement durable dans les pays les moins avancés**

### **1. Campagne mondiale en faveur des pays les moins avancés**

31. Plusieurs intervenants ont souligné le manque de mobilisation en faveur des pays les moins avancés et la nécessité de lancer une campagne mondiale sur ce plan. Cette campagne serait axée sur des questions telles que l'annulation totale de la dette, le renforcement de l'aide publique au développement, non liée, les flux d'investissement étrangers directs et le renforcement de la participation des femmes aux décisions. Son message devrait viser les pays les moins avancés et leurs partenaires dans le domaine du développement. Il faudrait tenir compte du point de vue des femmes, des associations locales et des groupes de réflexion. Dans le contexte de cette campagne, les participants ont invité les États Membres à organiser des débats sur le Programme d'action de Bruxelles. L'un d'eux a proposé de consacrer aux pays les moins avancés une partie du temps alloué à chaque conférence ou sommet.

32. Les participants ont mis l'accent sur le rôle important que joue le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, tout en constatant que celui-ci ne dispose pas des ressources humaines et financières nécessaires pour exécuter la totalité de son mandat.

### **2. Stratégies nationales de développement**

33. Les participants ont estimé qu'il était indispensable d'élaborer des stratégies nationales de développement permettant de réaliser les objectifs du Programme d'action de Bruxelles et ceux du Millénaire pour le développement. Ces stratégies devraient prendre en compte ce dont les pauvres ont véritablement besoin, à savoir des soins de santé, une éducation, un emploi décent, l'accès à une eau salubre et la reconnaissance pratique de leurs droits politiques et sociaux notamment. Les gouvernements devraient mettre au point des méthodes participatives qui offrent aux communautés locales la possibilité de concevoir, planifier et mettre en œuvre leurs projets de développement. C'est aux pays les moins avancés qu'il appartient en premier lieu d'appliquer des politiques qui répondent effectivement aux besoins de toutes leurs populations. Les participants ont fait observer que la société civile, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et le gouvernement devraient coopérer à la conception et à la mise en œuvre de plans nationaux de développement appropriés. La communauté internationale et les institutions multilatérales, en particulier les organismes des Nations Unies, devraient soutenir cette coopération en fournissant les ressources et l'assistance technique nécessaires.

### **3. Technologies de l'information et des communications**

34. Divers participants ont mis l'accent sur l'importance des technologies de l'information et des communications dans la réalisation des objectifs du Programme d'action de Bruxelles, en indiquant que celles-ci pouvaient contribuer à promouvoir la démocratie et à réduire la pauvreté.

35. Afin de tirer pleinement parti de ces technologies, les pays les moins avancés ont besoin de logiciels, en particulier dans le domaine de l'administration en ligne.

Les donateurs publics et privés ont été invités à les aider sur ce plan, sachant que les ressources financières demeurent insuffisantes. Les recommandations suivantes ont été faites : a) les pays donateurs devraient proposer aux pays les moins avancés des investissements sans frais dans des logiciels d'administration publique, tout en les incitant à réutiliser les logiciels au plan national, ainsi qu'à exploiter les logiciels libres et les interfaces multilingues dans le cadre de leur développement informatique; b) les pays les moins avancés devraient mettre en place les conditions facilitant le transfert des connaissances et permettant d'assurer la compatibilité et la durabilité en ce qui concerne l'infrastructure, les industries locales et les ressources humaines; et c) les organismes des Nations Unies devraient jouer un rôle central dans l'établissement d'un cadre pour les technologies de l'information et des communications.

#### **4. Santé et éducation**

36. Les participants ont constaté avec préoccupation le manque de ressources financières pour le secteur de la santé, notamment en vue de lutter contre le VIH/sida et d'autres maladies infectieuses telles que le paludisme. Des représentants de la société civile ont invité les partenaires internationaux à contribuer au financement d'initiatives prises par des organisations non gouvernementales locales en matière de santé de la procréation. Ils ont demandé instamment à tous les partenaires fournissant des services dans ce domaine de renforcer leur collaboration en vue de faire porter ensemble leurs efforts sur la promotion des programmes d'éducation sexuelle. Certains participants se sont dits préoccupés par le rôle du secteur privé dans des domaines stratégiques tels que l'accès à l'eau et les services de santé. Ils ont insisté sur le fait que dans ces domaines la société civile devait contrôler les activités des entreprises privées et veiller à protéger les populations pauvres, qui sont les plus vulnérables.

37. Comme les ressources nécessaires aux activités de développement à long terme continuent de faire défaut, la qualité de l'éducation demeure un problème important dans les pays les moins avancés. Il faudrait motiver les enseignants en leur proposant un salaire plus élevé et de meilleures conditions de travail, et en leur fournissant des outils de formation et des outils pédagogiques. Il faudrait également adapter les programmes d'enseignement à la demande sur le marché du travail.

### **C. Deuxième séance : libérer l'esprit d'entreprise pour mettre fin à la pauvreté dans les pays les moins avancés**

#### **1. Environnement des affaires et des investissements**

38. Le rôle appréciable que joue le secteur privé dans le développement a été réaffirmé. Les représentants de ce secteur se sont déclarés désireux de promouvoir le progrès social, notamment par le biais de modalités novatrices qui associent les communautés à faible revenu à l'activité commerciale et, de ce fait, créent des conditions profitables à tous et donc favorables à un développement durable. Des initiatives prises dans ce domaine ont été décrites. Les partenaires commerciaux des pays développés pourraient conseiller les pays en développement en matière de création de réseaux régionaux de petites et moyennes entreprises. La coopération entre les secteurs public et privé devrait être encouragée afin que les connaissances

et les ressources considérables dont dispose le secteur privé puissent être mobilisées au service du développement durable.

39. Les représentants du secteur privé et certains États Membres ont souligné le fait que l'instabilité des politiques et de la situation économique compromettait gravement l'élimination de la pauvreté dans les PMA. Ils ont recommandé que les gouvernements de ces pays accélèrent l'instauration de conditions favorables à l'activité commerciale et encouragent les entreprises à mobiliser les compétences dont elles disposent en matière d'innovation et de recherche de solutions en faveur du développement économique. La nécessité d'améliorer les cadres réglementaires en vue d'assurer la protection des droits de propriété a également été soulignée. Les participants ont relevé que le renforcement des capacités des entreprises et des entrepreneurs locaux et leur accès au financement étaient essentiels au développement du secteur structuré de l'économie.

## **2. Infrastructure et services de base**

40. Dans leur majorité, les participants sont convenus qu'il fallait investir dans l'infrastructure de base, notamment les routes, l'énergie, les télécommunications et les ports, pour pouvoir attirer l'investissement étranger direct et conduire les activités de développement d'une manière générale. Si ce type d'investissement incombe au premier chef aux pays concernés, l'appui de la communauté internationale s'avère nécessaire non seulement sur le plan financier mais aussi pour assurer la cohérence des politiques et prendre en compte le volet social du développement.

41. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de la tendance récente à la privatisation de certains services, tels que l'approvisionnement en eau, l'énergie et la santé. La privatisation est une question complexe, même pour les pays développés. Les PMA doivent en étudier soigneusement les incidences afin d'éviter qu'elles ne compromettent l'accès à des services essentiels. Dans de nombreux cas, l'intervention de l'État continue d'être nécessaire en ce qui concerne la gestion de l'infrastructure et des services de base.

## **3. Micro, petites et moyennes entreprises**

42. Un certain nombre de participants ont souligné l'importance que revêtait l'octroi de microcrédits, particulièrement aux femmes des zones rurales. Ils ont relevé le risque d'une dépendance excessive à l'égard du microfinancement en l'absence d'un cadre réglementaire efficient. Ils ont également recommandé que des possibilités de renforcement des capacités soient offertes aux personnes qui travaillent dans le secteur non structuré.

43. Les participants ont invité les gouvernements des PMA à créer un environnement favorable aux PME et notamment à assurer la formation et le perfectionnement des personnes qui travaillent dans ce secteur. Les petites et moyennes entreprises étant d'importants créateurs d'emplois, il conviendrait de renforcer leurs capacités afin de leur permettre de jouer encore plus efficacement ce rôle.

44. Les participants ont pris connaissance d'un exemple réussi de promotion d'un entrepreneuriat viable. Le projet, qui est axé sur la création de microentreprises dans des zones rurales, à l'échelon des collectivités, assure aussi la protection de la

culture et de l'environnement naturel des zones concernées. Il s'est avéré un succès dans la mesure où il a pris en compte l'environnement culturel de différents groupes ethniques et créé des possibilités d'éducation comportant des programmes d'alphabétisation et une sensibilisation à l'éthique. Il a été souligné que l'appui fourni aux femmes rurales et aux jeunes entrepreneurs, notamment sous la forme d'un accès au crédit à des conditions favorables, déterminait dans une large mesure la capacité de ces groupes vulnérables à entreprendre des activités rémunératrices.

#### **4. Agriculture et emploi**

45. L'absence de structures de transformation des produits agricoles, dans les PMA, empêche le secteur agricole de ces pays de se développer davantage et de créer des emplois. Il serait donc indiqué, qu'avec l'appui de la communauté internationale, les gouvernements des PMA mettent en place une infrastructure de base dans ce domaine et créent un environnement favorable au secteur privé par le biais de la promotion des droits de propriété, notamment fonciers. Par ailleurs, il faudra accorder l'attention voulue à la gestion des écosystèmes si l'on veut réussir à éliminer la pauvreté.

46. Le chômage des jeunes, qui est l'une des principales causes de la pauvreté et de la délinquance juvénile, peut aussi être à l'origine de troubles politiques. L'emploi des jeunes devrait donc constituer une préoccupation nationale. Pour pouvoir créer des entreprises, les jeunes ont besoin d'un appui technique et financier. Par ailleurs, des incitations devraient être proposées aux jeunes agriculteurs pour les décider à rester dans le secteur agricole. Dans la mesure où le secteur agro-industriel occupe une grande partie de la population, il y a lieu de mettre en œuvre une démarche diversifiée et participative qui permette de créer des emplois. Il importe, par ailleurs, que les initiatives régionales, telles que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), fournissent un appui aux exploitants familiaux et que les accords internationaux soient pleinement mis en œuvre. Le système des Nations Unies est également appelé à jouer un rôle important par l'intermédiaire d'institutions telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

47. Les participants ont recommandé que les PMA consacrent davantage de ressources au développement de l'agriculture. Ils ont relevé que la plupart des gouvernements n'avaient pas atteint les objectifs fixés dans la Déclaration de Maputo de 2003, qui recommandait que les crédits affectés à l'agriculture soient portés à 10 % des budgets nationaux, dans un délai de cinq ans. Le renforcement des capacités du secteur agricole doit s'accompagner d'une promotion des droits de propriété, notamment fonciers, afin de permettre aux agriculteurs d'acquérir leurs terres et d'y investir.